

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES IMPLANTATIONS À L'ÉTRANGER DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT FRANÇAIS

2.0. INTRODUCTION

2.0.1. Présentation générale

Au cours des dernières décennies et particulièrement durant les récentes années, de nombreux établissements de crédit français ont ouvert des succursales, établi des filiales et pris des participations bancaires hors des frontières nationales, imprimant un caractère mondial de plus en plus marqué à leur activité et leurs résultats. Ce mouvement à la fois ample et durable a permis aux groupes bancaires français d'élargir leur base de collecte de dépôts, de diversifier leur clientèle d'emprunteurs, et, partant, la nature de leurs risques, enfin d'être directement présents sur les différents marchés de l'argent.

Les établissements de crédit français à vocation internationale ont tout particulièrement développé, au cours des derniers exercices, leur activité dans trois zones géographiques : l'Asie-Océanie, l'Amérique du Nord et l'Europe. L'implantation dans cette dernière zone est ancienne, mais elle s'est encore renforcée depuis l'ouverture du Marché Unique le premier janvier 1993. Il s'agit au demeurant d'un phénomène de caractère réciproque, puisque d'assez nombreux établissements de crédit d'autres États membres de l'Espace économique européen se sont installés dans le même temps en France, sous des formes diversifiées.

2.0.2. Objectifs de l'étude

L'ouverture du Marché unique européen s'est traduite pour le secteur bancaire par l'entrée en vigueur du cadre juridique prévu par la deuxième directive bancaire, transposée en France par la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 modifiant la loi bancaire et par le décret n° 93-381 du 15 mars 1993. Ce cadre a été étendu aux pays membres de l'Espace économique européen à compter du 1^{er} janvier 1994.

En matière prudentielle, la principale conséquence du Marché unique consiste en l'application du principe de contrôle par le pays d'origine. La Commission bancaire devient ainsi responsable de la surveillance des succursales des établissements de crédit français dans les autres États membres de l'Espace économique européen. Afin d'être en mesure d'assurer ses nouvelles responsabilités, la Commission bancaire a été amenée à mettre en place les moyens de sa surveillance de l'activité des établissements de crédit dans l'Espace économique européen. C'est à cet effet que le secrétariat général de la Commission bancaire — dans le cadre de sa mission de surveillance sur base consolidée — et la direction des Établissements de crédit de la Banque de France — chargée du secrétariat du Comité des établissements de crédit — ont arrêté les modalités d'une enquête commune sur les succursales communautaires des établissements de crédit et, plus généralement, sur les autres implantations à l'étranger, succursales ou filiales, au-delà d'un certain seuil. Cette enquête, qui regroupe, pour chaque implantation, des données d'état-civil et des données de nature comptable, constitue la base du contrôle de l'activité et des résultats des implantations à l'étranger ; elle est toutefois complétée, d'une part, par l'examen des dispositifs de contrôle

interne du réseau à l'étranger, d'autre part, par des vérifications sur place menées par les inspecteurs de la Commission bancaire dans les succursales européennes.

L'objectif de la présente étude est de présenter les principaux enseignements tirés de l'analyse globale des données comptables collectées à l'occasion des deux premières enquêtes sur les implantations à l'étranger des établissements de crédit français à fin 1993 et fin 1994.

Cette analyse complète, en ce qui concerne les données comptables et l'analyse prudentielle, celle relative à la présence bancaire française à l'étranger parue dans le Rapport annuel 1994 du Comité des établissements de crédit.

2.0.3. Caractéristiques et limites générales de l'étude

L'étude repose sur des données comptables collectées dans le cadre de l'enquête commune DEC-SGCB sur les implantations bancaires à l'étranger des banques françaises. Celles-ci sont fournies pour chaque succursale dans l'Espace économique européen, mais ne sont demandées pour les succursales non européennes et pour l'ensemble des filiales que pour les implantations dont le total de situation comptable est supérieur à un milliard de francs.

Compte tenu de cet effet de seuil, l'enquête porte sur 38 établissements de crédit à vocation internationale qui disposaient au 31 décembre 1994 de 277 implantations dans le monde entier. Ces chiffres sont à rapprocher du nombre total d'implantations à l'étranger des établissements de crédit français qui était de 454 au 31 décembre 1994 pour 57 établissements concernés ⁽⁶⁾.

L'analyse comporte certaines limites qu'il convient de préciser avant tout examen des résultats obtenus.

En premier lieu, les données de bilan et de compte de résultat demandées pour chaque implantation ont été volontairement limitées afin de ne pas trop alourdir la charge administrative que représente pour les établissements de crédit la fourniture de nouvelles données. Elles ne permettent donc pas une analyse aussi détaillée que celle qui peut être menée sur l'ensemble de l'activité des établissements de crédit français ou sur leur activité métropolitaine.

En deuxième lieu, il importe de rappeler que l'activité des succursales et des filiales est étroitement liée à celle des autres entités qui appartiennent au même groupe, en particulier le siège ou la maison mère. Dès lors, l'analyse des seuls comptes de ces entités opère une séparation quelque peu artificielle de leurs opérations et de leurs résultats d'avec ceux du reste de leurs groupes respectifs.

En troisième lieu, l'activité d'une banque dans un pays étranger ne se résume pas à celle de ses implantations locales. En effet, de nombreuses opérations avec des clients ou avec des contreparties résidant dans un État étranger sont effectuées directement par le siège ou par une autre entité située dans un pays tiers.

Enfin, l'analyse porte sur les années 1993 et 1994. Néanmoins, c'est naturellement sur une durée plus longue que peuvent être véritablement appréciées l'activité et, surtout, la rentabilité des implantations des banques françaises, car celles-ci constituent des investissements durables.

L'étude est organisée en quatre parties relatives :

1. aux données générales sur l'implantation à l'étranger des établissements de crédit français,
2. aux métiers exercés,
3. à l'analyse de l'activité,
4. à celle des résultats.

2.1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR L'IMPLANTATION À L'ÉTRANGER DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT FRANÇAIS

2.1.1. Nombre et nature des implantations

Au 31 décembre 1994, les 38 établissements de crédit français faisant l'objet de la présente étude détenaient 277 implantations ; 19 groupes étaient présents à l'étranger à la fois sous forme de succursale ou de filiale, 10 uniquement sous forme de filiale et 9 sous forme de succursale exclusivement ⁽⁷⁾. Parmi ces implantations, plus de la moitié (142 précisément) se trouvait dans l'Espace économique européen.

Un an auparavant, le nombre des implantations s'élevait également à 277 (dont 140 dans l'Espace économique européen) détenues par seulement 35 établissements.

Cette stabilité d'ensemble reflète un courant de restructuration au sein des grandes banques françaises, phénomène au demeurant assez largement commun à tous les grands groupes bancaires. En effet, les établissements de crédit n'hésitent pas désormais à fermer ou céder les succursales ou les filiales non rentables et à créer ou racheter des

implantations dans des pays où la rentabilité ou les perspectives sont plus satisfaisantes. Ce courant de restructuration concerne en priorité les implantations non européennes où la diminution du nombre global d'implantations recouvre une réorientation géographique : fermeture ou diminution de l'activité des implantations africaines ou moyen-orientales, ouverture de nouvelles implantations en Asie ou dans les anciens pays à économie planifiée (Russie, Chine, Inde, Pakistan, Thaïlande...). Mais il n'épargne pas non plus les implantations européennes dont la légère augmentation reflète la priorité accordée par les établissements de crédit français à leur présence dans les pays de l'Espace économique européen.

Par nature d'implantation, ces chiffres globaux se décomposent en 136 succursales (contre 135 au 31 décembre 1993) et 141 filiales *(8) (contre 142 à la fin de l'exercice précédent).

Le choix de la nature de l'implantation dépend à la fois de contraintes réglementaires — certains pays favorisent, voire imposent, un type de structure — et de considérations économiques. Une succursale représente en effet une forme plus légère d'implantation et constitue donc en règle générale la structure choisie pour s'implanter dans de nouveaux pays. Cette forme d'implantation présente en outre l'avantage, pour les implantations dont l'activité demande un volume important des fonds propres, de leur permettre de bénéficier directement des fonds propres de la maison mère, ce qui n'est pas le cas des filiales.

En sens inverse, la filiale constitue souvent un type d'implantation plus approprié à un enracinement local, notamment sous forme de réseaux ou au développement d'une activité spécifique.

2.1.2. La répartition des implantations par pays et par établissement

Le nombre des succursales et filiales dans l'Espace économique européen et le reste du monde est très inégal selon les établissements et selon les pays.

Ainsi, parmi les 38 établissements présents à l'étranger, 6 détiennent chacun plus de 10 entités et représentent globalement près des trois quarts du nombre total des implantations. À l'inverse, plus des deux tiers des établissements (25) ne possèdent qu'une, deux ou trois implantations à l'étranger.

Ce phénomène de concentration existe aussi par pays.

Répartition des implantations

Implantations	Filiales	Succursales	Total
EEE			
Grande-Bretagne	16	14	30
Luxembourg	14	6	20
Italie	12	8	20
Espagne	9	9	18
Allemagne	7	4	11
Belgique	6	5	11
Pays-Bas	6	3	9
Grèce	2	4	6
Irlande	3	1	4
Autres	7	6	13
Total EEE	82	60	142
HORS EEE			
États-Unis	9	11	20
Suisse	9	3	12
Japon	3	7	10
Hongkong	2	8	10
Singapour	1	9	10
Brésil	5	0	5
Corée du Sud	0	5	5
Panama	1	4	5
Taiwan	0	5	5
Canada	4	0	4
Inde	0	4	4
Autres	25	20	45
Total hors EEE	59	76	135

Pour l'Espace économique européen, les implantations sont regroupées à hauteur d'un peu moins de 80 % dans les pays limitrophes de la France (Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et Luxembourg).

Au total, si les plus grandes banques françaises sont présentes dans l'ensemble des pays de l'Union, on observe à la fin de 1994, en termes de nombres d'entités, une présence particulièrement forte dans trois zones géographiques :

Grande-Bretagne, Benelux et pays méditerranéens (Italie et Espagne). L'Allemagne, dont la représentation peut paraître relativement modeste eu égard à son poids économique, rattrape ce retard relatif ; c'est en effet le seul pays où le nombre d'implantations a augmenté significativement.

Pour le reste du monde, cinq pays (États-Unis, Suisse, Singapour, Japon, Hong-Kong) représentent près de 50 % des implantations totales hors EEE. La présence parmi eux de trois pays extrême-orientaux illustre l'importance de la présence des banques françaises dans une zone en croissance particulièrement rapide. La nature des implantations varie fortement d'un pays ou d'une zone à l'autre. Ainsi, alors qu'en Suisse les implantations se font principalement sous forme de filiales, en Extrême-Orient, les succursales constituent la forme dominante, si ce n'est exclusive, d'implantations.

Au total, les banques françaises sont représentées presque partout dans le monde. Mais cette représentation diffère selon les banques. Il est à cet égard possible de distinguer quatre grandes catégories de représentation selon le type d'établissements.

– Les grandes banques commerciales (Crédit lyonnais, Banque nationale de Paris, Société générale, Crédit commercial de France, Banque Paribas, Banque Indosuez...) disposent, à des degrés divers, d'un réseau véritablement mondial ; elles sont implantées dans la plupart si ce n'est tous les pays de l'Espace économique européen et dans beaucoup de pays hors EEE.

– Sans disposer de réseau véritable à l'étranger, des banques (Banque française pour le Commerce extérieur, Crédit industriel et commercial – Union européenne...) ont choisi, en fonction des caractéristiques de leur activité, de s'implanter sur les principales places financières internationales : en premier lieu Londres, mais également les USA, la Suisse, Le Luxembourg, voire Singapour.

– Des banques régionales (Crédit industriel d'Alsace et Lorraine, CRCAM Sud-Méditerranée...) ou des établissements spécialisés (Cetelem, Renault crédit international, Union française de banques...) ont étendu leur présence aux pays de l'Espace économique européen qui leur sont frontaliers mais sont absentes du reste du monde.

– Enfin, certaines banques (Banque Sudameris, BNP intercontinentale...) sont implantées dans une aire géographique spécifique.

2.1.3. Le nombre de guichets

Le nombre de guichets *(9) reflète plus concrètement encore que celui des succursales et des filiales l'importance relative de la présence bancaire française à l'étranger.

Pour l'Espace économique européen, il s'établit à 925 au 31 décembre 1994, contre 1 005 en 1993 ; 840 guichets sont attachés à des filiales et 85 à des succursales. Cela représente en moyenne : 10,3 guichets par filiale et 1,4 guichet par succursale.

Pour le reste du monde, il s'élève à 740 au 31 décembre 1994 (contre 807 en 1993), 580 guichets sont attachés à des filiales et 160 à des succursales, ce qui donne en moyenne 98 guichets par filiale et 2,1 guichets par succursale.

Pour l'ensemble, le nombre de guichets s'établit à 1 665 au 31 décembre 1994 (contre 1 812 en 1993), 1 420 rattachés à des filiales (1 551 en 1993) et 245 à des succursales (261 en 1993). Cela représente 9,8 guichets par filiale en 1994 (contre 9,5 en 1993) et 1,8 guichet par succursale en 1994 (contre 1,9 en 1993). Ces chiffres illustrent, d'une part, qu'en règle générale les réseaux des établissements de crédit français à l'étranger sont d'importance assez limitée, d'autre part, que les filiales constituent en règle générale un mode d'implantation plus lourd que les succursales.

2.1.4. Les effectifs

60 930 agents *(10) travaillaient, à la fin de l'année 1994, au sein des implantations des banques françaises à l'étranger, dont 29 015 dans l'Espace économique européen et 31 915 hors de celui-ci. Ce chiffre marque une augmentation de quelques 1 200 personnes (+ 2 %) par rapport à l'année précédente. Contrastant avec la diminution des effectifs observée en France, l'augmentation à l'extérieur des frontières illustre l'importance attachée par les banques françaises au développement de leur réseau à l'étranger même si, de façon croissante, les contraintes de rentabilité pèsent sur celui-ci comme sur leurs implantations françaises.

Par nature d'implantation, les effectifs sont assez largement concentrés dans les filiales (44 454, soit 73 %, contre 16 476, soit 27 % pour les succursales). Globalement, les filiales perdent 610 collaborateurs tandis que les succursales gagnent 1 805 agents. La plus grande importance unitaire des filiales que ces chiffres illustrent traduit le fait que la filiale constitue (sauf exception) l'outil privilégié du développement d'un véritable réseau à l'étranger. Seule une succursale londonienne, spécialisée dans les opérations de marché dépasse, de peu, le millier d'agents alors que 8 filiales emploient plus de 1 000 agents, la plus importante d'entre elles en regroupant 5 627.

Quatre pays regroupent près de 50 % des effectifs : il s'agit du Brésil (7 714), de l'Allemagne (7 711), des États-Unis

(5 622) et du Royaume-Uni 4 810). Outre ces quatre pays, les effectifs des banques françaises dépassent le millier dans dix pays : l'Espagne (4 263), la Belgique (3 446), l'Italie (3 305), la Suisse (2 239), l'Argentine (2 029), le Luxembourg (2 009), Hong-Kong (1 707), le Maroc (1 315), Singapour (1 257) et le Japon (1 184). Ensemble, ces 14 pays concentrent 79,8 % des effectifs des banques françaises. Si cette liste fait logiquement ressortir le poids prépondérant des implantations européennes et des États-Unis, elle illustre également l'importance du réseau bancaire des banques françaises en Amérique du Sud et la légèreté relative, en termes d'effectifs, de leur présence en Extrême-Orient.

2.2. VUE GÉNÉRALE DES MÉTIERS EXERCÉS

2.2.1. La situation globale

Avant d'étudier quantitativement l'activité des implantations françaises à l'étranger, il convient de faire une approche, de nature qualitative, des métiers exercés.

Pour procéder à cette analyse a été utilisée la liste des activités figurant en annexe de la deuxième directive de coordination bancaire et bénéficiant de la reconnaissance mutuelle, les établissements précisant, parmi les 18 métiers ainsi recensés les trois activités les plus importantes. La globalisation de ces données, après pondération prenant en compte l'importance relative des différents types d'activités ⁽¹¹⁾, aboutit aux résultats suivants.

Cumul après pondération des principales activités

	LU	GB	IT	ES	Total DE	Total EEE	CH	US	JP	HK	SG	Total hors général EEE	Total
Réception de dépôts	51	34	23	17	19	236	27	17	7	11	13	219	455
Prêts	27	67	58	56	43	395	22	46	24	36	34	391	786
Crédit-bail	6	14	12	4	10	71	1	7	4	0	0	30	101
Opérations de paiement	16	13	12	8	16	115	13	10	5	7	10	108	223
Émission et gestion de moyens de paiement	9	8	4	9	4	61	10	8	3	10	9	81	142
Octroi de garanties et souscription d'engagements	15	15	12	16	10	112	15	21	10	14	19	172	284
Transactions sur marché monétaire	33	36	27	22	8	185	17	24	15	17	12	176	361
Transactions sur marché des changes	18	26	11	14	18	136	15	29	9	12	12	153	289
Transactions sur instruments financiers à terme et options	15	39	13	11	14	122	10	25	7	5	8	89	211
Transactions sur devises ou sur taux d'intérêt	15	38	10	19	12	126	11	20	12	7	8	99	225
Transactions sur valeurs mobilières	22	36	20	16	8	133	13	16	9	6	6	86	219
Émission de titres	11	8	4	8	4	58	7	1	2	5	2	37	95
Conseil aux entreprises	13	4	13	4	3	54	9	9	2	4	1	42	96
Intermédiation sur les marchés interbancaires	12	8	13	15	4	92	9	6	14	8	9	89	181
Gestion de patrimoine	40	11	9	4	4	89	32	7	1	4	7	76	165
Conservation et administration de valeurs mobilières	26	7	8	6	4	73	7	5	5	6	5	55	128
Renseignements commerciaux	3	5	7	6	3	51	5	5	4	4	6	53	104
Location de coffres	13	2	2	4	3	43	9	2	0	1	1	31	74

Deux grandes catégories d'opérations prédominent, correspondant à deux types d'activités distinctes : les activités de banque commerciale et les activités de marché.

Ces deux catégories recouvrent :

– l'octroi de prêts (le cas échéant, sous forme de crédit-bail) et la réception de dépôts. Ce sont surtout les relations de prêts et de dépôts avec les grandes entreprises qui dominent. Toutefois, une activité de détail est pratiquée dans plusieurs pays, comme l'atteste la présence d'une activité de mise à disposition de moyens de paiements ; elle intervient alors généralement par l'intermédiaire de filiales.

– les transactions interbancaires, le trading de titres, d'instruments financiers et de change et, dans une moindre mesure, la participation aux émissions de titres.

Ainsi, d'une façon générale — mais il y a de notables exceptions selon les pays —, les implantations à l'étranger exercent une activité de « banques de gros », les deux activités dominantes étant la réception de dépôts et l'octroi de prêts aux grandes sociétés.

2.2.2. La situation dans les deux zones

2.2.2.1. Dans l'Espace économique européen

Si, dans l'ensemble, l'activité suit le schéma général décrit ci-dessus, on peut cependant noter quelques spécificités. Ainsi, les activités de marché dominant en Grande-Bretagne même si les banques françaises y ont également une importante activité de banque commerciale. Le Luxembourg se différencie quant à lui des autres pays par l'importance de la gestion de patrimoine et, accessoirement, par une activité de location de coffres. Les implantations italiennes, espagnoles et allemandes présentent des caractéristiques assez proches, avec une activité commerciale prédominante ; il s'agit principalement d'une activité de « banque de gros », avec d'importantes relations avec les grandes entreprises, mais également, pour certaines d'entre elles et dans une moindre mesure, de banque de détail.

2.2.2.2. Dans le reste du monde

On retrouve le même schéma directeur ainsi que les mêmes spécificités. En Suisse, les implantations pratiquent surtout la gestion directe de patrimoine, ceci étant couplé avec d'importantes opérations de réception de dépôts et, accessoirement, une activité de location de coffres. Les banques implantées aux États-Unis interviennent surtout sur les différents marchés de capitaux. À Hong-Kong et Singapour, opérations de types dépôts-crédits pour une clientèle de grandes entreprises et transactions interbancaires font jeu égal. Enfin, au Japon tous les métiers sont représentés, avec un équilibre relatif, aucune activité n'ayant une dominance nette sur les autres.

2.2.3. La situation des différents établissements

Globalement, les très grands groupes bancaires français exercent à des degrés divers dans leurs implantations étrangères l'ensemble des différents métiers de banque. Certes, ils dédient parfois telle ou telle filiale à des opérations spécialisées, notamment en matière d'opérations de marché ou de gestion de capitaux (ex : filiales londoniennes, américaines, luxembourgeoises, suisses ou situées dans des paradis fiscaux...), mais, au total, ils effectuent, au travers de leur réseau étranger, presque tous les métiers qu'ils pratiquent en France.

Les groupes ou les banques de taille plus modeste, soit pratiquent dans un petit nombre d'implantations frontalières ou très proches les mêmes activités qu'ils exercent en France, soit trouvent, à travers un petit nombre d'implantations spécialisées — notamment en Grande-Bretagne ou aux États-Unis — un accès aux marchés internationaux de capitaux ou une prolongation aux services offerts à la clientèle nationale (entreprises exportatrices notamment).

2.3. L'ACTIVITÉ DES IMPLANTATIONS

Si le chapitre précédent a permis une première approche de la nature des activités exercées, celle-ci doit être complétée par une analyse plus fine, des principaux postes des situations comptables.

2.3.1. Vue globale de la situation des implantations

Une vue générale de l'importance relative des implantations des établissements français à l'étranger peut être obtenue à partir de l'analyse de la répartition du total de leur situation comptable.

2.3.1.1. Dans l'Espace économique européen

Situation des implantations dans l'espace économique européen

	Total de situation en 1994 (en GF)	En % du total EEE	Part du pays dans le PIB européen hors France
Allemagne	305,7	13,0	34,0
Belgique	363,3	15,5	3,8
Espagne	186,3	7,9	8,0
Italie	151,2	6,4	16,9
Luxembourg	369,0	15,6	0,2
Pays-Bas	110,4	4,8	5,5
Royaume Uni	731,3	32,2	17,1
Autres	129,6	4,6	14,5
x Total EEE	2 346,8	100,0	100,0

En Europe, pour sept pays, on constate un total de la situation supérieur à 100 milliards de francs, mais quatre prédominent nettement : la Grande-Bretagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne.

En Grande-Bretagne, l'ensemble des métiers est développé, notamment les transactions interbancaires, et cela en liaison avec le « trading » de taux et de changes — très actif — et avec la collecte de ressources de financement pour le compte de certains groupes bancaires français, le marché londonien offrant naturellement de grandes possibilités à ces différents égards. Au Luxembourg, en revanche, le bilan se résume principalement à la collecte de dépôts et à d'importantes opérations interbancaires dont le poids est prédominant à l'actif des situations comptables concernées. En Belgique, l'ampleur du total de situation est moins dû à l'activité de crédit qu'au poids des portefeuilles-titres et des opérations interbancaires croisées. En Allemagne, l'activité clientèle prédomine, grâce notamment à la présence de filiales dotées d'un important réseau.

2.3.1.2. Hors de l'Espace économique européen

Situation des implantations hors de l'espace économique européen

en milliards de francs	Total de situation en 1994
Australie	38,9
Bahrein	25,5
Brésil	54,5
Canada	27,5
États-Unis	711,0
Hong-Kong	164,6
Japon	240,8
Panama	25,6
Singapour	109,1
Suisse	151,2
Taiwan	26,1
Autres	210,0
Total hors EEE	1 784,8

Hors Europe, 5 pays ont un total de situation supérieur à 100 milliards de francs, mais ce sont surtout les États-Unis qui prédominent avec un total de situation de 711 milliards de francs. La part prépondérante des États-Unis, où les banques françaises ont développé à la fois une importante activité de financement en direction d'une clientèle de grandes entreprises et un volume élevé d'opérations de marché, traduit le poids des marchés financiers américains et la source importante de financement qu'ils représentent pour les grandes entreprises à vocation internationale. En Suisse, l'activité est sensiblement du même type que celle du Luxembourg. La présence relativement forte dans trois pays d'Asie illustre le dynamisme des banques françaises dans une région dont le poids économique ne cesse de se renforcer.

En ce qui concerne le type d'implantation, le poids des succursales, nettement plus important que celui des filiales, est essentiellement imputable aux implantations américaines : les activités de marché — notamment sur produits dérivés — ou les engagements de financement au hors bilan des banques françaises les conduisent généralement à privilégier l'implantation sous forme de succursale, qui leur permet de bénéficier des fonds propres de l'ensemble du groupe.

2.3.2. Structure de l'activité

2.3.2.1. L'Activité clientèle

Poids relatif global

L'activité clientèle des banques françaises à l'étranger

au 31.12.1994	en milliards de francs	En % du total de situation des 38 groupes concernés	En % de l'activité métropolitaine de l'ensemble du système bancaire
Concours (y compris crédit-bail)	1 085,0	26,3	44,6
Dépôts (y compris TCN)	887,5	21,5	33,9
Engagements de financement et de garantie	836,5	20,6	51,2
			19,1
			16,6
			28,9

L'activité clientèle des banques françaises à l'étranger est importante à la fois en montant absolu et par rapport à leur activité métropolitaine : ainsi pour les 38 groupes inclus dans le champ de l'étude, les concours octroyés et les dépôts collectés par leurs implantations à l'étranger représentent respectivement 44,6 % et 33,9 % des concours octroyés et des dépôts collectés en métropole.

Par rapport à l'activité des implantations à l'étranger, mesurée par le total de situation, la part de l'activité clientèle apparaît toutefois relativement modeste.

Ainsi, les encours de crédit, qu'il s'agisse de concours de nature traditionnelle ou d'opérations de crédit-bail et de location simple, représentent, au 31 décembre 1994, seulement 21,5 % du total des situations comptables des entités concernées alors que ce pourcentage atteint 41,3 % en métropole.

Le volume des dépôts (de toutes natures — dépôts à vue, comptes à termes, titres de créances négociables essentiellement —) collectés auprès de la clientèle représente également une fraction du total de bilan (21,5 %) nettement inférieure à celle observée en métropole (36,9 %).

Les engagements de financement et de garantie sont également importants (836,5 milliards de francs), mais ils sont réalisés à hauteur de 50 % dans un seul pays : les États-Unis, du fait, on l'a vu, de l'importance du marché financier américain et du poids des financements des grands groupes industriels français.

Analyse par type d'implantations

Poids respectif des filiales et des succursales

en milliards de francs	Filiales	Succursales	Total
Concours	541,3	543,7	1 085,0
Dépôts (y compris TCN)	529,4	358,1	887,5
Engagements de financement et de garantie	178,2	658,3	836,5

Si l'on s'intéresse à la nature de l'implantation, en ce qui concerne les concours, le poids respectif des filiales et des succursales est équivalent, alors qu'au regard du total de bilan, le poids des filiales est plus important. Pour les dépôts, la part des filiales est prédominante ; quant aux engagements de financement et de garantie, la très forte prépondérance des succursales sur les filiales est due aux États-Unis.

Poids relatif par pays

Les concours apparaissent très concentrés puisque les trois pays pour lesquels l'encours est supérieur à 100 milliards de francs représentent près de 50 % du total : États-Unis (195,1 milliards de francs), Allemagne (157,4 milliards de francs), Grande-Bretagne (151,5 milliards de francs). Il convient de noter que la structure de bilan des implantations allemandes — pour lesquelles les concours représentent 51,5 % du total — se distingue nettement de celle des implantations britanniques ou américaines pour lesquelles la part des crédits n'est respectivement que de 20,7 % et 27,4 %.

S'agissant des dépôts, aux côtés des trois pays cités ci-dessus (Allemagne 126,2 milliards de francs, États-Unis 98,6 milliards de francs, Royaume-Uni 75,5 milliards de francs) figurent parmi les principales bases de dépôt la Belgique (87,3 milliards de francs) et deux pays dont le poids prépondérant en matière de gestion de fortune apparaît ainsi clairement, le Luxembourg (148,3 milliards de francs) et la Suisse (81,1 milliards de francs). Au total, ces six

pays concentrent 70 % du total des dépôts des implantations françaises à l'étranger.

Total des dépôts des implantations françaises à l'étranger

en milliards de francs	Concours		Dépôts		Engagements de financement et de garantie	
	en GF	en % du total de situation	en GF	en % du total de situation	en GF	en % du total de situation
EEE						
Allemagne	157,4	51,5	126,2	41,3	37,7	12,3
Belgique	60,4	16,6	87,3	24,0	24,7	6,8
Espagne	49,6	26,6	18,8	10,1	28,8	15,5
Italie	59,0	39,0	21,0	13,9	14,1	9,3
Luxembourg	43,9	12,0	147,9	40,3	13,1	3,6
Pays-Bas	25,9	23,1	26,5	23,6	13,0	11,6
Royaume-Uni	151,5	20,7	76,5	10,4	107,1	14,6
Autres	31,5	24,3	21,4	16,5	11,9	9,2
Total EEE	579,2	22,4	525,6	24,7	250,4	10,7
Hors EEE						
Australie	23,8	61,2	8,1	20,8	25,5	65,6
Brésil	25,8	47,4	8,0	14,8	9,0	16,5
Canada	16,1	58,7	6,6	24,2	16,9	61,4
États-Unis	195,0	27,4	98,6	14,0	403,0	56,6
Hong-Kong	44,6	27,1	24,5	14,9	27,1	16,6
Japon	59,7	24,8	30,3	12,6	16,9	7,0
Singapour	26,7	24,5	28,4	26,0	19,0	17,4
Suisse	41,4	27,4	81,1	53,6	21,0	13,9
Taiwan	15,5	59,3	1,8	7,0	15,1	57,7
Autres	57,4	22,2	74,5	28,8	31,6	12,2
Total hors EEE	506,0	20,3	361,9	28,4	585,1	32,8
Total	1085,2	21,5	887,5	26,3	835,5	20,2
Filiales	541,3	32,4	529,4	33,0	178,2	10,9
Succursales	543,7	14,4	358,1	21,8	658,3	26,4

En Europe, on observe trois types de pays selon l'activité clientèle. On trouve, d'une part, des entités où l'activité clientèle est forte, avec de larges encours de crédits ainsi que d'importants dépôts. Cette structure de banque commerciale est prépondérante en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Belgique et au Pays-bas. Les banques implantées dans ces pays bénéficient d'un réseau assez développé et touchent, outre une clientèle d'entreprises, une clientèle de particuliers.

D'autre part, on trouve des entités où les encours de crédits sont importants mais où les dépôts sont relativement faibles. C'est le cas surtout de l'Italie et de l'Espagne. Cette caractéristique peut traduire le fait que les entités concernées sont principalement en rapport avec des grandes entreprises, mais peut aussi s'expliquer par la situation financière des agents économiques de ces pays, caractérisée par un fort endettement.

Enfin, on trouve des pays où les banques présentent des situations d'activité atypiques, tels que le Royaume-Uni et le Luxembourg. En effet, au Royaume-Uni, les encours de crédit et les dépôts sont importants en valeur absolue mais sont relativement faibles au regard du total de la situation comptable. Ceci est dû au fait que deux types d'activités sont développés par les banques françaises dans ce pays : une activité de banque commerciale avec des grandes entreprises, mais également, dans une moindre mesure, avec des petites et moyennes entreprises ou des particuliers, et surtout des activités de marché, en raison du rôle prépondérant de la City. Le caractère atypique du Luxembourg se situe dans le poids des dépôts par rapport aux crédits ; ce pays concentre en effet plus du tiers des ressources qui sont collectées par les banques françaises dans l'ensemble de l'Espace économique européen auprès de la clientèle, du fait de la défiscalisation qui touchent ces dépôts.

Dans le reste du monde, on retrouve également des situations assez différenciées. Les États-Unis, le Japon et Hong-Kong présentent une certaine homogénéité : des dépôts faibles et des encours de crédits importants caractérisant une importante activité commerciale, essentiellement avec de grandes entreprises. L'activité des implantations suisses apparaît à bien des égards similaire à celle du Luxembourg.

Déficit ou excédent des dépôts sur les crédits

Sur un plan global, il existe un quasi-équilibre des dépôts et des crédits. Toutefois, cette situation globale masque de fortes disparités nationales. Ainsi, si l'on met à part les entités suisses et luxembourgeoises excédentaires en dépôts, la position des implantations à l'étranger est généralement nettement déficitaire vis-à-vis de la clientèle. La base des dépôts collectés est, dans la plupart des pays, sensiblement inférieure aux encours de crédits distribués.

Déficit ou excédent des dépôts sur les crédits

en milliards de francs	Excédent des dépôts sur les crédits
Allemagne	- 31,2
Belgique	26,9
Espagne	- 30,8
Italie	- 38,0
Luxembourg	104,0
Pays-Bas	0,6
Royaume Uni	- 75,0
Suède	1,7
Autres	- 10,8
Total EEE	- 52,6
Brésil	- 17,8
Canada	- 9,5
Corée du Sud	6,3
États-Unis	- 95,4
Hongkong	- 20,1
Japon	- 29,4
Singapour	1,6
Suisse	39,6
Taiwan	13,7
Autres	- 5,5
Total hors EEE	- 143,9
Total	- 196,5
Filiales	- 10,9
Succursales	- 185,6

D'un pays à l'autre, les structures différentes des dépôts et des crédits induisent une situation très différenciée en matière d'excédent ou d'insuffisance des dépôts par rapport aux crédits. Le Luxembourg et la Suisse constituent une base essentielle de collecte de dépôts, qui émanent naturellement de non-résidents pour l'essentiel. Les implantations belges, devenues plus récemment excédentaires tendent à rejoindre ce groupe de pays. Dans les autres pays, à l'exception de Singapour et des Pays-Bas, qui présentent une situation équilibrée, les encours de ressources émanant de la clientèle sont nettement inférieurs au montant des crédits distribués.

Au total, les implantations des banques françaises à l'étranger se caractérisent par une insuffisance de dépôts de la clientèle par rapport au volume de crédits distribués, qu'ils ne couvrent qu'à hauteur de 82 %. Cette situation qui s'explique principalement par l'absence ou la relative faiblesse, dans un grand nombre de pays, d'une clientèle de particuliers amplifie le déséquilibre qui existe en métropole où les dépôts (y compris les titres de créances négociables) représentent un peu moins de 90 % des crédits (y compris crédit-bail).

2.3.2.2. Les activités de marché

Poids relatif global

Poids relatif des opérations interbancaires

	EEE	Hors EEE	Total des implantations à l'étranger		Activité métropolitaine
	en GF	en GF	en GF	en % du total de situation	en % du total de situation
Prêts interbancaires	1 032	682	1 714	41,5	36,0
Ressources interbancaires	1 275	832	2 107	51,0	35,3
Portefeuilles-titres hors pensions livrées	450	342	792	19,2	17,5
Engagements sur instruments financiers à terme (mon-tants notionnels)	3 340	6 475	9 815	237,5	251,2

D'une façon générale, le poids relatif des opérations interbancaires dans les bilans des implantations des banques françaises à l'étranger est particulièrement important, ce qui résulte à la fois de la part notable, dans l'activité de ces dernières, des transactions de trésorerie et de la place souvent très significative qui est tenue par les relations intra-groupe. On notera également l'importance des portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement ainsi que des opérations sur les instruments financiers à terme dont plus de la moitié est réalisée aux États-Unis. Le poids de cette activité sur titres et instruments financiers est très proche de celle observée en métropole pour l'ensemble des établissements de crédit.

En ce qui concerne les opérations de trésorerie et les prêts interbancaires, la part des succursales est nettement prépondérante. Il en est de même pour les opérations sur instruments financiers à terme, puisque le poids des succursales représente trois fois celui des filiales. En revanche, les filiales, qui disposent d'une base de dépôts plus importante, détiennent plus de titres de transaction, de placement et d'investissement.

Analyse de l'activité interbancaire par pays

Activité interbancaire par pays

en milliards de francs

	Opérations de trésorerie et prêts interbancaires	Opérations de trésorerie et emprunts interbancaires	Portefeuilles-titres	Opérations sur instruments financiers à terme
Allemagne	66,2	111,8	71,2	340,6
Belgique	152,2	240,1	127,8	966,9
Espagne	43,5	72,8	28,9	240,7
Italie	44,6	94,9	31,1	153,0
Luxembourg	249,6	168,9	54,0	204,8
Pays-Bas	74,4	76,5	8,7	53,1
Royaume-Uni	324,7	417,3	119,1	1 180,6
Suède	3,2	6,7	3,3	57,5
Autres	72,1	85,6	6,3	142,5
Total EEE	1 030,5	1 274,6	450,4	3 339,7
Australie	4,7	6,8	9,0	99,6
Brésil	6,9	17,1	15,0	18,5
Canada	4,4	13,3	5,9	29,5
États-Unis	147,4	240,1	151,2	3 454,5
Hongkong	96,0	124,9	20,2	186,2
Japon	124,5	179,6	49,1	894,2
Singapour	74,2	77,1	5,6	61,8
Suisse	98,6	58,2	6,6	213,1
Taiwan	9,0	23,1	1,4	2,8
Autres	116,0	91,4	77,1	1 514,5
Total hors EEE	681,7	831,6	341,1	6 474,7
TOTAL	1 712,2	2 106,2	791,5	9 814,4
Filiales	470,1	631,9	435,1	2 507,0
Succursales	1 242,0	1 474,5	356,4	7 307,4

Activité interbancaire par pays

en % du total de situation

	Opérations de trésorerie et prêts interbancaires / total de la situation	Opérations de trésorerie et emprunts interbancaires / total de la situation	Portefeuilles-titres / total de la situation	Opérations sur instruments financiers à terme / total de la situation
Allemagne	21,6	36,5	23,3	111,4
Belgique	41,9	66,0	35,2	266,1
Espagne	23,3	39,1	15,5	129,2
Italie	29,5	62,7	20,5	101,2
Luxembourg	67,7	45,6	14,6	55,8
Pays-Bas	61,9	69,4	7,9	47,3
Royaume-Uni	44,5	57,0	16,3	161,1
Autres				
Total EEE	43,9	54,3	19,2	142,2
Australie				
Brésil	12,7	31,4	27,5	33,9
Canada	16,0	48,4	21,5	107,3
États-Unis	20,7	33,8	21,3	485,2
Hong-Kong	58,3	75,9	12,3	113,1
Japon	51,7	74,5	20,4	371,2
Singapour	68,0	70,7	5,1	56,6
Suisse	65,2	38,5	4,4	140,9
Taiwan	34,5	88,5	5,4	10,7
Autres				
Total hors EEE	38,2	46,6	19,1	362,8
TOTAL	41,5	51,0	19,2	237,5
Filiales	28,7	38,5	26,5	152,7
Succursales	49,9	59,2	14,3	293,3

En Europe, trois pays se distinguent nettement : le Royaume-Uni, le Luxembourg et la Belgique. Au Royaume-Uni, le rôle de la City est évidemment prépondérant, les principales banques françaises ayant dans ce pays une activité de marché fortement développée. C'est en effet au Royaume-Uni que les opérations de trésorerie et de prêts interbancaires effectués par les succursales ou les filiales des banques françaises sont les plus importantes, tant en valeur absolue qu'au regard du total de situation. En ce qui concerne la détention de titres de transaction, de placement et d'investissement, le Royaume-Uni se situe au troisième rang, juste derrière la Belgique et les États-Unis. Enfin, pour les opérations sur les instruments financiers à terme, le Royaume-Uni occupe la deuxième place, loin derrière les États-Unis. Au Luxembourg et en Belgique, le poids des activités de marché et sur titres s'explique notamment par le placement des importants dépôts collectés par les implantations de banques françaises dans ces pays. Si l'ensemble des activités de marché est développé dans des proportions équivalentes, il faut cependant noter la relative faiblesse des portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement au Luxembourg et l'importance notable des opérations sur instruments financiers à terme en Belgique. Par rapport à ces trois pays, la part de l'activité interbancaire est relativement faible dans les autres pays. En Allemagne, cependant, les activités de marché sont, en valeur absolue, assez significatives, mais elles restent limitées au regard du total de la situation comptable.

Dans le reste du monde, l'activité de marché est concentrée dans quatre pays : les États-Unis, le Japon, Hong-Kong et la Suisse. Aux États-Unis, si les activités sur instruments financiers à terme représentent près de cinq fois le total de situation, le poids des activités de marché dans le total de bilan est relativement faible, inférieur à la moyenne des implantations à l'étranger. La structure des implantations extrême-orientales est très proche, avec des ressources interbancaires qui représentent environ les trois quarts de la situation, largement réinvesties sur les marchés, essentiellement en prêts interbancaires qui représentent entre la moitié et les deux tiers de l'actif et, accessoirement pour des montants faibles sauf au Japon, en portefeuilles-titres. En Suisse, la structure de l'activité interbancaire et des opérations de marché se rapproche de celle du Luxembourg, avec toutefois une part plus importante des opérations sur instruments financiers à terme.

Analyse du solde net des opérations de marché

À l'exception des pays pour lesquels la gestion de fonds constitue l'activité principale (Suisse, Luxembourg), les banques françaises sont emprunteuses nettes — pour des montants il est vrai relativement modestes — sur l'ensemble des marchés interbancaires étrangers. Si on intègre, en revanche, les portefeuilles-titres pour prendre en compte l'ensemble des activités de marché, les banques françaises se trouvent, dans la plupart des pays et globalement, en situation prêteuse nette.

Solde net des opérations de marché

en milliards de francs

	Opérations de trésorerie et emprunts interbancaires – opérations de trésorerie et prêts interbancaires	Opérations de trésorerie et emprunts interbancaires – opérations de trésorerie et prêts interbancaires + portefeuilles-titres
Allemagne	45,6	- 25,6
Belgique	87,9	- 39,9
Espagne	29,3	0,4
Italie	50,3	19,2
Luxembourg	- 80,7	- 134,7
Pays-Bas	2,1	- 6,6
Royaume-Uni	92,6	- 26,5
Suède	3,5	0,2
Autres	13,5	7,2
Total EEE	244,1	- 206,3
Australie	2,1	- 6,9
Brésil	10,2	- 4,8
Canada	8,9	3
États-Unis	92,7	- 58,5
Hongkong	28,9	8,7
Japon	55,1	6,0
Singapour	2,9	- 2,7
Suisse	- 40,4	- 47,0
Taiwan	14,1	12,7
Autres	- 24,6	- 101,7
Total hors EEE	149,9	- 191,2
TOTAL	394,0	- 397,5
Filiales	161,8	- 273,3
Succursales	232,2	- 124,2

2.3.2.3. Structure financière – Importance des fonds propres

Analyse globale

Le montant des fonds propres est un facteur important pour l'analyse de la situation financière et du champ d'action des implantations des banques françaises à l'étranger, même si celui-ci ne peut être apprécié indépendamment du montant des fonds propres du groupe. Deux éléments jouent un rôle déterminant dans le niveau de fonds propres des implantations à l'étranger : la nature de l'activité exercée — l'activité de crédit requerrant, en règle générale, un niveau de fonds propres plus important que les activités strictement interbancaires — et la nature de l'implantation — les filiales devant respecter individuellement les exigences de fonds propres en vigueur dans le pays d'accueil alors que ces exigences peuvent être, sous certaines conditions, réduites dans le cas des succursales : c'est tout particulièrement le cas pour les succursales implantées dans l'Espace économique européen qui ne sont plus astreintes au maintien d'une dotation en capital depuis l'entrée en vigueur du marché unique.

Le montant total des fonds propres comptables dont disposent les implantations est significatif, puisqu'il s'établit à 86,9 milliards de francs au 31 décembre 1994, ce qui représente 2,1 % du total de l'ensemble des bilans. Parmi ces 86,9 milliards, 48,6 sont détenus par les entités communautaires, soit également 2,1 % du total des bilans de l'Espace économique européen. Les filiales détiennent plus de fonds propres que les succursales, puisque leur capitalisation représente trois fois celle des succursales.

Analyse par pays

L'analyse de la capitalisation par pays implique que soit prise en considération la nature de l'implantation. Ainsi dans l'Espace économique européen trois pays se distinguent par un niveau de fonds propres comptables important : l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne pour lesquels le ratio fonds propres/total de situation comptable pour les filiales est supérieur ou égal à 4 %. Ce niveau élevé s'explique par l'enracinement des filiales qui disposent souvent d'un réseau non négligeable et ont principalement une activité commerciale. En sens inverse, le Luxembourg ou le Royaume-Uni, pour lesquels les activités de gestion de fonds ou de marché prédominent, se distinguent par des niveaux relativement faibles de capitalisation.

Hors Espace économique européen, on constate une forte capitalisation des implantations suisses, tout particulièrement des filiales. À l'inverse, les principales implantations asiatiques — essentiellement sous forme de succursales où l'activité interbancaire prédomine — apparaissent peu capitalisées. C'est également l'importance des opérations de marché et de hors bilan qui explique la faiblesse relative de la capitalisation des implantations américaines.

Capitalisation par pays

	Fonds propres comptables		Fonds propres comptables / total de la situation	
	En milliards de francs	En % du total de situation	filiales	succursales
Allemagne	11,8	3,9	4,0	/
Belgique	5,7	1,6	2,3	0,4
Espagne	5,6	3,0	6,8	1,3
Italie	5,0	3,3	5,2	1,4
Luxembourg	5,8	1,6	2,6	0,3
Pays-Bas	2,0	1,9	2,6	1,0
Royaume-Uni	8,1	1,1	3,3	0,4
Autres	4,5	3,5	NS	NS
Total EEE	48,5	2,1	3,6	0,6
Australie	1,2	3,1	2,7	3,6
Brésil	6,6	12,1	12,1	/
Canada	1,7	6,3	6,2	/
États-Unis	9,7	1,4	2,1	1,2
Hongkong	0,6	0,6	1,8	0,3
Japon	2,0	0,8	5,2	0,3
Singapour	1,2	1,1	/	1,0
Suisse	8,5	5,6	8,3	1,4
Taiwan	0,4	15,0	/	1,5
Autres	5,8	1,9	NS	NS
Total hors EEE	38,0	2,1	4,9	1,1
TOTAL	86,5	2,1	4,0	0,8

2.4. LA RENTABILITÉ DES IMPLANTATIONS FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

L'étude porte sur les résultats obtenus par les implantations des banques françaises à l'étranger au cours des deux derniers exercices clos. Il convient, au préalable, de rappeler que la rentabilité d'entités étrangères ne peut être totalement appréciée dans le cadre de cette analyse, et cela pour plusieurs raisons.

– Les implantations internationales peuvent contribuer, d'une façon qui n'est pas directement perceptible au travers des données comptables, à la rentabilité de leur maison mère. C'est notamment le cas lorsque les succursales et les filiales accompagnent à l'étranger les entreprises industrielles et commerciales qui sont clientes des départements centraux.

D'autre part, l'importance des relations financières, notamment interbancaires, intra-groupe conduit à relativiser l'appréciation qui peut être portée, d'une façon isolée, sur la rentabilité de chacune des entités.

– La répartition des frais généraux à l'intérieur d'un groupe n'est également pas toujours fidèlement retracée par la comptabilité générale ; en particulier, le coût des prestations fournies par les services centraux n'est pas nécessairement reflété dans le calcul, souvent encore forfaitaire, de la traditionnelle quote-part des frais et charges.

À l'inverse, en quelque sorte, les sièges et les maisons mères prennent parfois à leur charge des provisions ou des pertes de nature ou de montant exceptionnels, en lieu et place des implantations.

C'est pour prendre en compte l'incidence de ces différents transferts de charges et avoir ainsi une évaluation plus économique de la rentabilité des implantations qu'il avait été demandé aux établissements d'indiquer, dans la mesure du possible, le montant de la contribution économique desdites implantations au résultat brut d'exploitation et au résultat net du groupe. Toutefois, le nombre de groupes ayant fourni ces données est trop faible pour que des enseignements généraux puissent être tirés.

– Par ailleurs, et ceci revêt un caractère particulièrement important chez certains groupes bancaires, il faudrait pouvoir tenir compte du coût, souvent élevé, des investissements réalisés pour acquérir des réseaux étrangers. Cette charge pèse généralement sur les résultats du siège ou de la maison mère, sans que cela soit retracé dans les présentations comptables de la rentabilité des entités localisées hors de France.

– Enfin, la rentabilité d'investissements durables tels que des implantations à l'étranger, ne peut être analysée d'une façon pleinement satisfaisante sur seulement deux exercices.

Ces diverses réserves sont importantes, mais il convient d'observer qu'elles s'appliquent inévitablement à toute analyse individuelle de la rentabilité, qu'il s'agisse de la France ou de l'étranger.

2.4.1. Analyse globale

2.4.1.1. Analyse par zone et évolution

En Europe

Globalement, dans les pays de l'Espace économique européen, les résultats se présentent ainsi :

Résultats dans les pays de l'Espace économique européen

	1993 (en MF)	1994 (en MF)	Variation (en %)
PNB et produits accessoires	31 620	28 508	- 9,8
Ratio PNB-produits accessoires/effectifs	1,09	0,98	-
Frais généraux et amortissements	18 730	20 856	11,4
Coefficient net d'exploitation (frais généraux et amortissements/PNB et produits accessoires)	59,2 %	73,2 %	-
Résultat brut d'exploitation	13 435	8 327	- 38,0
Dotations nettes aux provisions	6 807	3 938	- 42,1
Résultat net	2 995	1089	- 63,6

En 1994, la diminution du produit net bancaire et des produits accessoires (- 9,8 %) a été plus marquée que celle du volume d'activité (situations comptables : - 3 %) et plus marquée également que la baisse du produit net bancaire en métropole (- 7 %). Elle traduit une baisse des marges dégagées sur les différentes activités. La productivité (produit net bancaire et produits accessoires par agent) a également baissé en raison de l'augmentation des effectifs, mais reste plus élevée qu'en métropole (0,9 million de francs) et que dans le reste du monde (0,92 million de francs).

En revanche, les frais généraux et les dotations aux comptes d'amortissement ont nettement augmenté (+ 11,4 %), entraînant une nette dégradation du coefficient d'exploitation ; celui-ci (73,2 %) reste toutefois inférieur au coefficient de l'ensemble du système bancaires pour ses opérations métropolitaines (77,6 %).

La diminution du produit net bancaire et l'augmentation des frais généraux se sont traduites par un affaiblissement significatif du résultat brut d'exploitation (- 38 %), supérieur à celui observé en métropole (- 22,7 %).

La nette amélioration de la conjoncture économique observée en 1994 dans une majorité de pays a permis un vif recul de la charge de provisionnement et des pertes sur créances irrécupérables (- 42,1 %), supérieur à celui observé en métropole (- 11,2 %).

Au total, si le résultat net des implantations européennes se contracte de près des deux tiers, il reste cependant positif, contrairement à celui des implantations métropolitaines.

Hors Europe

Globalement, hors Espace économique européen, les résultats se présentent ainsi :

Résultats hors Espace économique européen

	1993 (en MF)	1994 (en MF)	Variation (en %)
PNB et produits accessoires	29 104	29 433	+ 1,1
Ratio PNB-produits accessoires/effectifs	0,95	0,92	-
Frais généraux et amortissements	15 128	16 823	+ 11,2
Coefficient net d'exploitation (frais généraux et amortissements/PNB et produits accessoires)	52,0 %	57,2 %	-
Résultat brut d'exploitation	14 010	12 863	- 8,2
Dotations nettes aux provisions	2 733	4 725	+ 72,9
Résultat net	7 548	4 689	- 37,9

Les implantations hors Espace économique européen se caractérisent par une forte rentabilité, qui s'est dégradée en 1994, mais dans des proportions moindres qu'en métropole ou dans les pays de l'Espace économique européen. En dépit de la baisse du dollar qui a affecté les implantations américaines, le produit net bancaire y a légèrement progressé, moins fortement toutefois que les frais généraux qui ont augmenté de 11,3 %.

Il est résulté de cette double évolution une légère contraction du résultat brut d'exploitation et une nette détérioration du coefficient net d'exploitation qui reste toutefois satisfaisant. La nette croissance des dotations aux provisions et des pertes sur créances irrécouvrables a entraîné une diminution de plus d'un tiers du résultat net, qui demeure néanmoins nettement positif.

2.4.1.2. Analyse par types d'implantation

Résultats par types d'implantation

	Filiales en MF	en %	Succursales en MF	en %
PNB-produits accessoires	39 190	67,6	18 750	32,3
Frais généraux et amortissements	25 936	68,8	11 743	31,2
Résultat brut d'exploitation après amortissements	14 143	66,7	7 046	33,3
Dotations nettes aux provisions	5 760	66,5	2 903	33,5
Résultat net	3 593	62,1	2 186	37,9

Alors que les filiales représentent à peine 40 % du total de la situation des implantations bancaires à l'étranger, elles génèrent deux tiers du produit net bancaire et du résultat brut d'exploitation et plus de 60 % du résultat net. Cette rentabilité supérieure traduit la nature de leur activité — plus axée sur des activités de banque commerciale — ainsi que l'atteste la plus forte importance des frais généraux et des dotations nettes aux comptes de provisions.

2.4.2. Analyse par pays

2.4.2.1. Importance du produit net bancaire par pays

Quatre pays représentent à eux seuls plus de la moitié du produit net bancaire global des implantations à l'étranger des banques françaises au 31 décembre 1994 : les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Brésil. Si

l'importance du produit net bancaire des trois premiers traduit bien le poids de l'activité des implantations françaises dans ces pays, le niveau élevé du produit net bancaire des implantations brésiliennes s'explique en partie par des phénomènes monétaires, la création du réal le 1^{er} juillet 1994 ayant entraîné une forte revalorisation de la monnaie brésilienne.

Le produit net bancaire s'inscrit en recul dans une majorité de pays. C'est tout particulièrement le cas en Europe où il s'inscrit en retrait de près de 10 %. Tous les principaux pays voient leur produit net bancaire diminuer. Le recul est particulièrement prononcé pour les implantations britanniques, belges et espagnoles.

Hors Espace économique européen, le produit net bancaire s'inscrit globalement en très léger progrès ; mais cette augmentation recouvre des situations nationales très différenciées. Elle provient en effet pour l'essentiel de la véritable explosion du produit net bancaire des implantations brésiliennes, qui s'explique principalement par des phénomènes monétaires et présente donc un caractère exceptionnel. Hors Brésil, le produit net bancaire des implantations non européennes aurait diminué de 14 %, soit un pourcentage sensiblement équivalent à celui des implantations européennes si on prend en compte la baisse du dollar (de 6,1 %) observée en 1994. Le recul du produit net bancaire a été particulièrement accentué au Japon et à Singapour et, dans une moindre mesure, en Suisse. À l'inverse, le produit net bancaire des implantations de Hong-Kong progresse légèrement, de même que celui des implantations américaines, si on raisonne à dollar constant.

Produit net bancaire par pays

	Produit net bancaire (en MF)	Évolution 1993/1994 (en %)	PNB / moyenne du total de situation (en %)
Allemagne	7 793	- 3,3	2,6
Belgique	2 978	- 25,3	0,8
Espagne	2 402	- 14,7	1,2
Italie	3 661	- 4,3	2,2
Luxembourg	2 798	- 4,7	0,8
Pays-Bas	946	- 3,5	0,9
Royaume-Uni	5 855	- 19,8	0,8
Autres	2 075	- 5,4	1,9
Total EEE	28 508	- 9,8	1,2
Australie	538	- 19,7	1,6
Brésil	6 747	147,9	12,7
États-Unis	9 375	- 4,7	1,2
Hongkong	1 359	3,9	0,9
Japon	1 631	- 29,5	0,7
Singapour	1 135	- 22,5	1,0
Suisse	3 370	- 17,5	2,3
Autres	5 278	- 21,2	1,6
Total hors EEE	29 433	1,1	1,6
TOTAL	57 941	- 4,6	1,4

2.4.2.2. Calcul d'une marge brute approchée par pays en 1994

Certes, cet indicateur est à interpréter avec prudence, dans la mesure où la marge peut être également dégagée par des opérations de hors bilan (de nature traditionnelle ou relatives aux instruments financiers à terme), ainsi que par des activités de gestion de patrimoine, qui portent sur des encours qui ne sont pas davantage que les précédents comptabilisés au bilan. Cela étant, pour imparfait qu'il soit, le ratio produit net bancaire et produits accessoires/situation moyenne de l'exercice 1994 est intéressant.

– En Europe, le Royaume-Uni dégage une marge brute relativement faible ainsi que la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg — alors même, dans ce dernier pays, que le poids de la gestion de patrimoine est notable, ce qui tend à majorer artificiellement le niveau de ce coefficient. La faiblesse des marges dégagées au Royaume-Uni s'explique par le poids des opérations de marché et la concurrence sévère qui règne dans ce pays. En Allemagne, ainsi qu'en Italie, et, dans une moindre mesure, en Espagne, les marges sont nettement plus élevées en raison de l'activité de banque commerciale des implantations qui ont assez fréquemment une clientèle de particuliers. En tout état de cause, d'une façon générale, les marges brutes sont nettement plus importantes dans les pays méditerranéens que dans le Nord de l'Europe.

– Hors Europe, si les implantations brésiliennes dégagent traditionnellement des marges brutes importantes du fait de la nature de leur activité et des conditions de son exercice, leur produit net bancaire atteint en 1994 un niveau exceptionnellement élevé, imputable au contexte monétaire particulier précédemment décrit. Dans les pays asiatiques, la faiblesse relative des marges s'explique par la nature des activités exercées.

2.4.2.3. Poids des frais généraux

Le ratio des frais généraux et des amortissements par rapport au produit net bancaire permet de mesurer la maîtrise des conditions d'exploitation. Il reflète la lourdeur des charges de fonctionnement en Espagne, les implantations de banques françaises subissant, de façon aggravée, la relative détérioration des conditions d'exploitation du système bancaire espagnol. Il en est de même, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Japon. Dans l'ensemble de ces pays, le coefficient net d'exploitation des implantations françaises excède en effet très nettement le ratio équivalent des cinq principaux groupes bancaires nationaux. À l'inverse, ce ratio traduit une bonne maîtrise des charges de fonctionnement en Italie, en Suisse et aux États-Unis, où il est inférieur à celui des cinq principales banques de ces pays, ainsi qu'au Brésil et dans les pays asiatiques, à l'exception du Japon.

Poids des frais généraux

1994	Coefficient net d'exploitation des implantations des banques françaises	Coefficient net d'exploitation des cinq principaux groupes bancaires des pays concernés
Allemagne	78	68
Belgique	68	ND
Espagne	100	76
Italie	57	78
Luxembourg	68	ND
Pays-Bas	61	ND
Royaume-Uni	76	64
Total EEE	70	
Australie	68	ND
Brésil	52	ND
États-Unis	52	64
Hong-Kong	56	ND
Japon	82	61
Singapour	61	ND
Suisse	64	81
Total hors EEE	57	ND
TOTAL	65	ND

2.4.2.4. Importance du résultat brut d'exploitation par pays

Quatre pays, les États-Unis, le Brésil, le Luxembourg et l'Allemagne représentent à eux seuls plus de 55 % du résultat brut d'exploitation global des implantations à l'étranger des banques françaises. L'exercice 1994 s'est caractérisé par un vif recul du résultat brut d'exploitation des implantations européennes qui a régressé de plus d'un tiers, soit un pourcentage supérieur à celui observé en métropole pour l'ensemble des banques françaises (- 22,7 %). Parmi les principaux pays, seules les implantations luxembourgeoises enregistrent une croissance, très nette, de leur résultat brut d'exploitation, tandis que celui des implantations néerlandaises est stable. À l'inverse, le résultat brut d'exploitation des implantations britanniques est divisé par plus de deux.

Résultat brut d'exploitation par pays

	Montant (en MF)	Évolution 1994 / 1993 (en %)
Allemagne	2 347	- 32,0
Belgique	1005	- 42,7
Espagne	8	- 98,7
Italie	1 587	- 23,1
Luxembourg	896	+ 40,9
Pays-Bas	373	+ 0,8
Royaume-Uni	1 409	- 55,7
Autres	702	- 26,1
Total EEE	8 327	- 38,0
Brésil	3 204	+ 201,4
États-Unis	4 538	- 16,3
Hong-Kong	594	- 6,6
Japon	287	- 71,5
Singapour	444	- 49,4
Suisse	1 440	- 12,8
Autres	2 356	- 21,9
Total hors EEE	12 863	- 8,2
TOTAL	21 190	- 22,8

Le résultat brut d'exploitation des implantations non européennes n'enregistre quant à lui qu'une faible diminution, surtout si l'on prend en compte la dépréciation du dollar en 1994. D'un montant sensiblement égal à celui des implantations européennes en 1993, il représente en 1994 près de 60 % du résultat brut d'exploitation de l'ensemble des implantations à l'étranger. Cette bonne performance est toutefois exclusivement imputable au triplement du résultat brut d'exploitation des implantations brésiliennes qui s'explique très largement par des circonstances monétaires exceptionnelles, alors que celui des autres principaux pays d'implantation régresse. Si l'on fait abstraction des implantations brésiliennes, le résultat brut d'exploitation des implantations non européennes recule de 24 %.

2.4.3. Analyse de la rentabilité nette d'exploitation (résultat net)

Rentabilité nette d'exploitation

	Résultat net 1994 en MF	Évolution 1994 / 1993 en %	Dotations nettes aux provisions en MF	Évolution 1994 / 1993 en %
Allemagne	503	+ 129,7	1 439	- 44,6
Belgique	564	- 28,5	275	- 49,7
Espagne	- 1 121	NS	- 301	NS
Italie	207	- 11,2	670	- 8,6
Luxembourg	784	- 6,2	337	+ 278,7
Pays-Bas	145	+ 110,1	140	+ 1 166,7
Royaume-Uni	119	- 70,6	814	- 60,5
Autres	- 112	NS	564	+ 46,1
Total EEE	1089	- 63,6	3 938	- 42,1
Australie	88	- 53,7	13	- 83,1
Brésil	1 101	+ 60,5	1 264	+ 405,1
États-Unis	2 395	- 30,3	822	+ 595,7
Hongkong	470	- 25,5	11	- 63,3
Japon	109	- 77,5	14	NS
Singapour	386	- 47,5	12	- 70,7
Suisse	111	- 76,3	970	+ 73,8
Autres	29	- 96,8	1 619	+ 2,2
Total hors EEE	4 689	- 37,9	4 725	+ 72,9
TOTAL	5 778	- 45,2	8 663	- 9,2

En dépit d'une légère diminution de la charge de provisionnement, la détérioration observée au niveau du résultat brut d'exploitation se retrouve de façon aggravée au niveau du résultat net qui diminue de près de 50 % ; la baisse est particulièrement accentuée pour les implantations européennes dont le résultat net recule de près des deux tiers, en raison notamment de la lourde perte des implantations espagnoles.

À l'exception des filiales et succursales allemandes et néerlandaises, le résultat des principales exploitations

européennes s'inscrit en net recul, en dépit d'une nette réduction de la charge de provisionnement. C'est tout particulièrement le cas du Royaume-Uni, premier pays d'implantation des banques françaises où l'activité ne dégage en 1994 qu'un faible bénéfice. En sens inverse, les implantations luxembourgeoises confirment leur forte rentabilité : leur bénéfice se situe, comme en 1993, au premier rang des pays européens.

Les implantations hors Espace économique européen enregistrent aussi une baisse de leur résultat net, quoique de façon moins accentuée. Celle-ci est imputable non seulement à la légère détérioration des résultats bruts d'exploitation mais aussi à une vive augmentation de la charge de provisionnement. Elle affecte l'ensemble des pays à l'exception des implantations brésiliennes dont le bénéfice progresse de 60 %.

2.4.4. La situation par établissement

La rentabilité des établissements est très contrastée.

2.4.4.1. En Europe

– 18 établissements sont bénéficiaires à la fois en 1993 et en 1994, mais, pour la plupart d'entre eux, les résultats se sont affaiblis d'un exercice à l'autre. En outre, les résultats d'un même groupe dans des pays différents sont caractérisés par de fortes disparités. Ainsi, pour deux des cinq plus grandes banques françaises, l'activité est excédentaire au Royaume-Uni tandis qu'elle est déficitaire en Allemagne, en Espagne et en Italie ;

– Cinq banques sont devenues déficitaires en 1994 dont l'une très sévèrement ;

– à l'inverse, trois groupes sont bénéficiaires en 1994, alors qu'ils étaient déficitaires en 1993 ;

– enfin, trois banques ont enregistré des pertes au cours des deux derniers exercices.

Il convient de noter que si la diminution globale du résultat net de l'ensemble des implantations françaises dans l'Espace économique européen (- 1,9 milliard de francs) illustre une dégradation générale de la rentabilité, elle est fortement aggravée par la situation d'une seule banque dont la dégradation du résultat représente plus de 60 % du total.

2.4.4.2. Hors Europe

18 établissements ont des résultats bénéficiaires en 1993 et en 1994. Cependant, la rentabilité est en baisse pour 15 des établissements concernés. C'est surtout le cas pour 5 grands groupes (- 3,9 milliards) dont les résultats sont en forte régression surtout aux États-Unis, au Japon, et pour l'un de ces groupes en Afrique. À l'inverse, trois établissements voient leur résultat progresser en raison du rétablissement du résultat d'une entité particulière et non de l'amélioration de la rentabilité de l'ensemble des entités :

– un groupe déficitaire en 1993 est devenu bénéficiaire en 1994,

– à l'inverse, une banque bénéficiaire en 1993 est devenue déficitaire en 1994,

– enfin, une banque a enregistré des pertes en 1993 comme en 1994.

2.5. CONCLUSION

Au terme de cette présentation des grandes caractéristiques de l'activité et des résultats des principales implantations des banques françaises à l'étranger, quelques constatations de caractère général peuvent être faites.

2.5.1. En premier lieu, l'étude confirme l'importance de l'activité des implantations françaises à l'étranger.

Celles-ci représentent désormais une part importante de l'ensemble des opérations et situent souvent les banques françaises aux tous premiers rangs de la présence des banques internationales à l'étranger : c'est ainsi que les banques françaises se situent en termes d'actifs au deuxième rang des banques étrangères sur le principal marché mondial, celui des États-Unis. L'ouverture du marché unique n'a pas apporté de grands bouleversements dans le mouvement d'internationalisation des opérations, car il était déjà largement engagé, mais a contribué à renforcer la présence européenne des banques françaises.

Les données collectées illustrent la grande diversité géographique et en termes d'activité des implantations étrangères des banques françaises. La présence à l'étranger des grandes banques françaises est très diversifiée, ce qui contribue à une meilleure répartition de l'activité et des risques encourus.

2.5.2. En deuxième lieu, la rentabilité des implantations est très contrastée selon les pays et les établissements.

Au-delà de la diversité des situations, l'exercice 1994 s'est traduit par une détérioration globale des conditions d'exploitation et des résultats. Celle-ci a toutefois été moins prononcée qu'en métropole, le résultat net restant bénéficiaire, ce qui a permis au réseau étranger des banques françaises de jouer un rôle, si ce n'est contracyclique, tout au moins d'amortisseur.

En dernier lieu, le développement du réseau à l'étranger des grandes banques françaises, s'il est une condition de leur compétitivité et de leur rayonnement internationaux, peut être également porteur de risques ainsi que l'ont illustré quelques importants sinistres enregistrés par des établissements de crédit d'autres pays dans certaines de leurs implantations à l'étranger ; ces quelques exemples ont toujours mis en lumière de graves défaillances dans les procédures de contrôle interne. Dans ces conditions, la pleine intégration du réseau étranger dans les procédures de contrôle interne des établissements constitue un impératif essentiel auquel veille tout particulièrement la Commission bancaire qui est désormais pleinement responsable du contrôle des agences européennes des banques françaises. On constate en effet que, si un important effort de renforcement des procédures et des méthodes de contrôle interne a été effectué au cours des années récentes par un grand nombre d'établissements, celui-ci n'a parfois concerné qu'avec retard ou partiellement les implantations étrangères.